

**DECRET N° 2002-074 DU 16 FEVRIER 2002**

Chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU,  
Ministre d'Etat Chargé de la Coordination de  
l'action gouvernementale, de la prospective et  
du développement de l'intérim du Président de  
la République pour compter de samedi 16  
février 2002.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le décret n° 2001 -170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article 1er.** - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat Chargé de la Coordination de l'action gouvernementale, de la prospective et du développement est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Abuja.

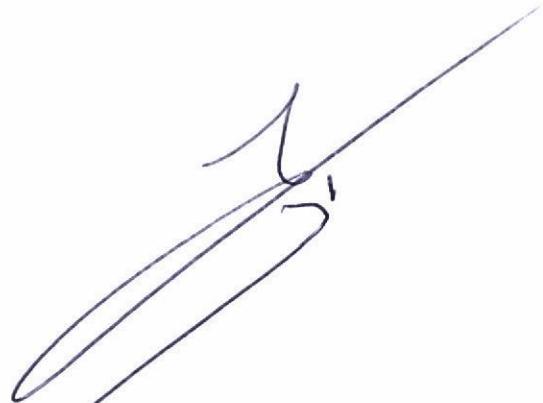
**Article 2.** - Il est délégué à Monsieur Bruno AMOUSSOU, durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

.../...

**Article 3.** - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 16 février 2002

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Mathieu KEREKOU.-**

**Ampliations:** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MINISTERES 21  
SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-